ARRETE N°2026-06-AR-924
CH
CIRCULATION
LES DIMANCHES PIETONS

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'Arrêté Municipal N°2025-03-AR-393 en date du 18/03/2025, réglementant une Voie Douce,

CONSIDÉRANT qu'il convient de préserver la sécurité publique et la commodité de circulation de tous les usagers, principalement les piétons et vélos,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de maintenir dans ces voies, le libre accès des véhicules de secours et de lutte contre les incendies,
CONSIDÉRANT dans ces conditions qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 **Dans le cadre de l'opération « Les dimanches piétons »** : **Tous les dimanches du 12 juillet 2026 au 23 août 2026 de 14h00 et 19h00**, **Rue Paul Poirier**, **Rue Couraye** tronçon allant de la Rue Paul Poirier à la Rue du Commandant Yvon, **Rue du Commandant Yvon** tronçon allant de la Rue de l'Abreuvoir à l'entrée du Parking Cour Paul Chartier**, Cours Jonville**, **Place du Général de Gaulle, Rue du Docteur Letourneur** tronçon allant de la Rue Paul Poirier à la Rue Ernest Lefrant, **Rue Lecampion** seront classées **« AIRE PIETONNE »** telle que définie par l'article R110-2 du Code de la Route.
L'espace public ainsi constitué sera dédié aux piétons et vélos qui seront prioritaires sur tous les autres usagers.
Le stationnement et la circulation de tous les véhicules à l'exception des vélos seront interdits.

ARTICLE 2 Rue Ernest Lefrant : la circulation s'effectuera en double sens (accès des riverains**).**

ARTICLE 3 **Le périmètre de fermeture et d'ouverture sera mis en place par les Services de la Ville.**

ARTICLE 4 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 15 JUIN 2026
Le Maire
Nicolas GERMAIN

HOTEL DE VILLE
Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX
Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARRETE N°2026-06-AR-924

DESTINATAIRES	NOMBRE
Affichage	1
Police	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Nicolas GERMAIN	@
Gilles DELANGE	@
Hervé LE SAINT	@
Christine PHILIPPEAU	@
Julie SUISSA	@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Pascal DRIEU	@
Ludovic NICOLLE	@
Emmanuel MELAIN	@
Mickaël AUVRAY	@
Sylvain CLEMENT	@
Services Techniques	@
Groupe réunion des Services Ville	@
GTM Service Mobilités NEVA	@
GTM Déchetterie	@
NOMAD	@
Transport Voyage LEMARE	@
Groupement des taxis granvillais	@
Les Vitrines de Granville	@
JBS PROPRETE	@

HOTEL DE VILLE
Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX
Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr